

LE REPERTOIRE NATIONAL
DEUX NOUVEAUX VOLUMES.
PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à publier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Yartín, P. N. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guil. Lévesque, Ch. Levesque, A. Lajoye, J. Le noir, J. Doure et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers...

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers, N. Aumont, J. G. Barthe, Isidore Beaudet, M. Bibaud, George de Boucardville, George Carrière, P. Chauveau, Romuald Chénier, Dlle Odile Chénier, Chevalier de Lorimier, Joseph Cavenon, F. M. Derome, Foucher, Ph. A. De Gaspé, F. X. Garneau, P. Garnot, A. J. Ginguet, P. Huet, N. D. J. Jaumotte, Jean Jacques Lartigue, Pierre Lavolette, Leblanc de Marceonay, J. Lenoir, Eugène L'Écuyer, J. T. Loranger, A. N. Morin, Charles Mondet, Dominique Mondet, J. B. Meilleur, J. D. Mermet, Amédée Pajou, Pierre Petit Clerc, J. Phelan, O. Pélissier, L. P. Lamond, Léon Potel, Et. Parent, Joseph Quesnel, J. S. Raymond, A. S. Soular, U. J. Tessier, Jean Taché, J. B. Turcotte, D. B. Viger, Jacques Viger, William Vondelvelden et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou par fascicules, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des fondateurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1843.

AVIS

Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

Le Village d'Industrie, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer...

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOUDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, 20 décembre 1843.

ARCHITECTURE

S. BIALLE, architecte, au vieux St. Louis, Québec.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1843.

Les Jardinières et aux personnes qui achètent des graines. Les graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoiqu'il dispense d'acheter par un expérience de plusieurs années, est le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi.

Table listing various types of seeds like Artichauts, Asperges, Fèves, etc., and their suppliers.

Montréal, 5 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de Graines de Fleurs du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc.

LIVRES NOUVEAUX

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de Livres propres à être donnés EN PRIX, ou à former une Bibliothèque de PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Table listing book titles and their prices, such as Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, Do des écoles chrétiennes, etc.

Un assortiment très varié de Livres de Prières avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

Montréal, 21 novembre 1843.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de 'CHAPPELLEAU & LAMOTHE' est dissoute à dater de ce jour.

Montréal, 21 novembre 1843.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

La même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. J. M. LAMOTHE.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

Montréal, 21 novembre 1843.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA MINERVE

Étè publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes complète l'année 1843.

Montréal, 21 novembre 1843.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1843.

EAU MINÉRALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE; DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 29 du courant. D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les BAINS pris dans ces eaux sont très favorables à la santé.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyage plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village dans un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. St. Germain propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1843.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1843

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les énoncés.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière ou un chemin Kennebec, jusqu'au township de Newton, comté de Vandœuvre, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dit dit ceux qui ne seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les occupants, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de la coupe en vertu de telle licence seront portés à l'impôt du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

HÉDÉRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. P. BOIVIN,

Com des rues NO TRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTISSEMENT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout fait abandonné son ancien magasin de la rue St. avis-a-vis la Place Jacques.

Montréal, 26 mai.

DEUXIEME EDITION

COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est revue et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre.

Les modèles de lettres en français et en anglais, les modèles de lettres de change, billets, reçus, quittances, d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de dans la Province; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St. Vincent, No. 24.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G. assisté du Rév. J. FAREL et du Rév. J. MADDEN et d'autre professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; anant par son lieu et son éléance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataracti et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pendant l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2, 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de leurs enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Angus Macdonell, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1843.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.— S'adresser J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son

ATELIER DE RELIURE; à l'endroit ci-dessus énoncé, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en main toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

Belail, 2 juillet 1843.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie Duracher, prêtre et curé, à Belail.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belail, 2 juillet 1843.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Saint-Jacques.

Montréal, 9 Nov. 1843.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1843.—Gm.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES. Le prix de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement plus de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FAREL & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL, GILLET, Ker. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison Ecole près de l'Évêché, coin des rues-Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur.

RÉDACTEURS, Jos. LaRocque, Pires, Fr. Jos. Océas.